



CITATIONS



« CANADA CRÉATIF »

Le 29 septembre 2017, la FCCF s'est dite prête à s'investir dans la mise en œuvre de « Canada créatif » :

Nous allons collaborer pour identifier les mécanismes susceptibles d'aller puiser l'expertise sur le terrain dans le but de promouvoir et de soutenir nos artistes et nos producteurs dans leur création, et pour leur permettre de vivre de leur art. Nos voix sont essentielles, nous sommes la diversité des contenus francophones du Canada. Nos artistes doivent pouvoir continuer à s'exprimer pleinement et à pouvoir en vivre. Plan d'action langues officielles

Le 30 novembre 2017, le président de la FCCF a interpellé le gouvernement sur son prochain Plan d'action pour les langues officielles :

Appuyer le développement de la francophonie canadienne à sa juste hauteur est non seulement une obligation légale et morale, c'est investir dans l'essor d'un pays qui entend se démarquer par sa compétitivité, ainsi que par son identité forte et inclusive. [...] Un geste énergique d'investissement s'impose. Bien au-delà d'une mise à niveau, nous espérons du pouvoir en place l'expression d'un leadership fort et partagé. « Les initiatives dans le domaine des arts et de la culture contribuent à rapprocher les communautés. Elles servent de catalyseurs, renforçant la vitalité et l'identité des communautés. »

- Plan d'action pour les langues officielles – Investir dans la culture



MODERNISATION DE LA LLO

Dans son mémoire en appui à la modernisation de la Loi sur les langues officielles, la FCCF a campé les éléments suivants :

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont avant tout un projet culturel. [...] La précarité grandissante que nous constatons chez nos organismes artistiques et culturels porte atteinte à leur capacité de jouer pleinement leur rôle de principal partenaire du gouvernement dans la mise en œuvre de l'esprit et de la lettre de la Loi sur les langues officielles, en particulier la Partie VII.

Il faut agir aussi sur la connaissance et la sensibilité à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous en appelons à l'expression d'un leadership politique fort et clair sur l'importance de la dualité linguistique. Cela ferait toute la différence.



ENTENTE MULTIPARTITE

Les signataires de l'Entente acceptent de s'engager dans un processus de codéveloppement qui s'inscrit dans une approche de consultation et de résolution de problèmes. Les signataires, au mieux de leurs ressources, s'engagent à travailler ensemble à régler les problématiques vécues dans le secteur des arts et de la culture en francophonie canadienne. Leurs actions seront porteuses de résultats pour la francophonie canadienne. (nouveau libellé de l'Entente proposé par la FCCF)



HUBS CRÉATIFS

Les hubs créatifs représentent un moyen nouveau et différent de favoriser la création, d'encourager les partenariats et l'interdisciplinarité. Ils nous engagent sur le terrain de l'innovation et représentent un potentiel jusqu'ici sous-exploité ayant trait aux possibilités uniques que nous offre notre petite taille, nos petits nombres.

Nos centres culturels, artistiques et communautaires sont un lieu, un espace privilégié tout indiqué pour abriter ces hubs. Les moyens technologiques que nous envisageons aussi de mettre au service de telles plateformes créatives leur permettraient d'y être installées et rendues disponibles au plus grand nombre de citoyens possible.



REMERCIEMENTS

LA FCCF REMERCIE LES PARTENAIRES SUIVANTS :

- Centre national des arts
- Conseil des arts du Canada
- Patrimoine canadien
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités
- Ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
- Affaires mondiales
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC)
- Société Radio-Canada
- Office national du film
- Téléfilm Canada
- TV5 Québec Canada – Unis TV
- Association canadienne d'éducation de langue française
- Coalition canadienne des arts
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Les arts et la ville
- Coalition pour la culture et les médias
- Coalition pour la diversité culturelle
- Conseil des ressources humaines du secteur culturel
- Centre de la francophonie des Amériques et le réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique
- Université Laurentienne
- Association des collèges et universités francophones (ACUFC)



Fédération culturelle
canadienne-française

MOTS, MERCI ET CITATION



Fédération culturelle
canadienne-française

Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

T - 613 241-8770
F - 613 241-6064
C - info@fccf.ca



FCCF.CA

FCCF.CA



MARIE-CHRISTINE MORIN
Directrice générale

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

QUEL BONHEUR DE VOUS RETROUVER !

Je tiens d'emblée à vous dire un merci chaleureux. Merci de la confiance que vous m'accordez dans ma nouvelle fonction à titre de directrice générale de la FCCF, cela me donne des ailes. Merci de votre contribution, de votre écoute active, de votre ouverture et de votre engagement, cela renforce ma conviction que nous pourrons nous dépasser. Il n'en faut pas plus à moi et à l'équipe du bureau national pour nous sentir investis de notre mission et pour avoir le rayonnement que nous visons à titre de porte-parole des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

Dans l'optique d'une société globalement forte et progressiste, dans la perspective de communautés francophones et acadienne liées dans leur épanouissement, nous sommes toutes et tous appelés à mieux et à plus. C'est avec cette idée en tête que nous nous engagerons, ces prochains jours, au renouvellement du cadre stratégique de notre Fédération. Votre participation active est essentielle. Votre connaissance des besoins et des enjeux sur le terrain, en conjonction avec les aides qui vous sont nécessaires pour agir à pleine capacité, sera non seulement reflétée dans nos actions, mais formera partie prenante de notre boussole stratégique. Pleins feux sur nos aspirations, c'est le temps de rêver en mode créatif.

Au cours de la dernière année, la FCCF a réussi à consolider le positionnement stratégique du secteur et sa légitimité en tant qu'interlocuteur de premier plan, tant auprès de nos partenaires de l'arène politique, de nos homologues des ministères et agences clés, qu'auprès de nos alliés naturels du secteur communautaire. S'il me

faut choisir dans l'alphabet les lettres qui nous aideront le mieux à tracer la voie de l'avenir, je vous propose le C et le O. CO- comme dans collaboration, cocréation et codéveloppement. Notre visée est commune, elle concerne la vitalité de nos communautés. C'est en travaillant toujours mieux ensemble que changerons vraiment les choses. Je partage l'engouement général qui s'est exprimé pour la devise que nous avons mise à l'avant-plan de nos représentations ces derniers mois, et je vous invite à entrer dans la ronde. L'approche à privilégier est celle du PAR, POUR et AVEC. La FCCF est prête à faciliter ce rendez-vous.

Vivement la suite de notre collaboration!
Bon congrès et bonne AGA 2018!

Marie-Christine Morin
Directrice générale



MARTIN THÉRBERGE
Président

MOT DU PRÉSIDENT

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE NOMBREUSE

Chers membres, chers partenaires,
Chères amies, chers amis, chers collègues,

Je vous remercie de votre présence nombreuse à l'occasion de notre congrès et de l'assemblée générale annuelle 2018. Plus que jamais, cette année, nous avons besoin de vous entendre. Les priorités se bousculent, l'heure est aux choix. La FCCF entend renouveler son cadre stratégique

en appui au réseau de ses membres, dans l'optique d'actualiser le secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Sur la base d'une compréhension commune de cet écosystème, nous vous proposons d'agir en collaboration pour un maximum de retombées.

Nos babines suivent nos bottines! La FCCF s'est faite championne de la devise du PAR, POUR et AVEC. Dans ses propos, ses représentations et ses écrits, elle insiste sur la responsabilité partagée et le besoin d'agir en partenaire sur tous les plans de sa mission. Son appel a été entendu et repris. La devise a aussitôt trouvé un écho favorable auprès de ses membres, ainsi qu'auprès de ses partenaires communautaires et du gouvernement. À preuve, elle a été relayée maintes fois depuis par ceux et celles qui ont entendu notre message. Tous s'entendent sur l'importance de renforcer la collaboration, de se donner des moyens concrets de s'activer dans un esprit de leadership partagé, vis-à-vis du développement des communautés francophones et acadienne. Membres et partenaires sont bien ancrés dans leurs terrains de compétence respectifs et leurs mandats propres; il faut choisir de nous ouvrir l'un à l'autre pour nous rallier à l'action, y contribuer de nos connaissances, dans le but d'agir de manière effective sur les enjeux prioritaires de notre secteur. C'est encore grâce à cette collaboration agissante que nous réussirons à mieux faire bouger l'aiguille.

Qu'on se le dise, la FCCF a le vent dans les voiles! Elle est fin prête à provoquer les occasions, à contribuer à toute initiative favorable au rayonnement de nos artistes et de nos travailleurs culturels à travers le pays et ailleurs dans le monde. La collaboration est dans l'air du temps. Il ne s'agit pas d'une tendance, mais d'une nécessité. Je nous souhaite d'être contagieux en ce qui a trait à cette vision. Vivement que le PAR, POUR et AVEC devienne viral! C'est en réunissant nos forces et nos compétences que nous pourrons mieux nous activer en quête de solutions novatrices consensuelles.

Bon congrès 2018, et au plaisir de vous serrer la pince!

Martin Thérberge
Président





UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE PROMETTEUR

Le fait le plus notable de la dernière année est sans contredit le renforcement stratégique des positions de la FCCF sur les plans politique et communautaire. L'approche collaborative mise de l'avant est gagnante, sa traction est évidente. Articulées autour des axes de notre cadre stratégique actuel, voici les principales retombées de la dernière année dont nous pouvons être fiers.

AXE 1

AMÉLIORER LA POSITION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

- ☀ Dans la foulée de la feuille de route « Canada créatif » du gouvernement canadien, la FCCF s'est démarquée par son appel au travail coude-à-coude. Solidaire de la prise de position de ses homologues québécois, elle est branchée et présente à toutes les occasions de défendre et de promouvoir les intérêts de son secteur.
- ☀ La FCCF a travaillé à la reconnaissance de son secteur afin qu'il apparaisse sur l'écran radar des décideurs politiques avant, pendant et depuis la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement canadien, annoncé à la fin mars 2018. La relation entre la FCCF et le gouvernement est plus que jamais harmonieuse. Son appel à la collaboration en matière de conception de solutions a interpellé la ministre Joly. La FCCF a déposé une proposition à l'intention de celle-ci lors d'une réunion de travail en tête-à-tête le 1^{er} février 2018. La ministre s'est aussitôt engagée favorablement, et a reconnu que le timing était opportun pour permettre au secteur de s'actualiser.
- ☀ C'est dans cette optique que le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 du gouvernement canadien a confirmé sa reconnaissance explicite du rôle clé des arts et de la culture en tant que moteur de vitalité des communautés francophones et acadienne. Une victoire retentissante du travail fait en amont par la FCCF dans ce dossier.
- ☀ Les rencontres politiques se sont multipliées au cours de la dernière année, dans un blitz stratégique fondé sur un argumentaire solide. Nos interlocuteurs ont souligné notre préparation solide, notre capacité de formuler des demandes concrètes et de seconder leurs incitatifs à réussir. Des résultats structurants ont découlé de ces rencontres, sur lesquels nous continuerons de bâtir dans la prochaine année.

AXE 2

RENFORCER LES CAPACITÉS DES MEMBRES

- ☀ La FCCF est agile, elle recueille les renseignements et monte des dossiers solides. Elle produit des analyses approfondies, informe ses membres de manière continue et engage avec eux un dialogue ouvert donnant lieu à des arguments et des prises de position cohérents, pour un maximum de rayonnement. Cette année, la FCCF a misé sur le renforcement des communications internes parmi son réseau.
- ☀ En prévision du renouvellement imminent de l'Entente multipartite pour le secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne, la Fédération a engagé ses membres dans une démarche d'évaluation. Elle exerce son leadership sectoriel en synchronie avec ses principaux partenaires, soit Patrimoine canadien, le Centre national des arts, le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada. Forte de ses capacités internes, la FCCF a proposé comme objet de l'entente le codéveloppement de solutions et de stratégies. Elle veut élever ce mécanisme de collaboration au-delà du partage efficace des renseignements et de l'aiguillage sur les occasions de réussite. Elle invite ses partenaires clés à une élaboration conjointe de solutions et d'actions sur leurs enjeux prioritaires.
- ☀ La Fédération a préparé et soumis un mémoire en août 2017, dans le cadre du budget fédéral. Le budget annoncé faisait subséquemment mention du Plan d'action pour les langues officielles et reconnaissait le rôle capital des arts et de la culture dans le développement des communautés.

- ☀ La FCCF est intervenue dans le dossier du renouvellement de licence de Rogers à Ottawa et Moncton. Elle a collaboré avec l'AAAPNB pour déposer un mémoire, avant de comparaître le 26 octobre dernier.
- ☀ Le 1^{er} mai 2018, la FCCF a comparu et déposé un mémoire en faveur du renouvellement de licence de TV5 / UNIS, en lien étroit avec l'APFC. Elle a renchéri sur les propositions incontournables de l'APFC, qui exige une part accrue des investissements en production francophone hors Québec. « La FCCF salue l'apport bénéfique de TV5 / UNIS à nos communautés, mais l'appelle à plus et à mieux. C'est dans cette optique que nous invitons le CRCT à préciser ses conditions dans le sens du reflet de la diversité de notre francophonie et, dans un souci d'équité, à faire des investissements conséquents auprès de nos artisans en milieu minoritaire. »
- ☀ Le même jour, la FCCF est comparue devant le comité permanent de Patrimoine canadien pour se positionner en faveur de la promotion des hubs créatifs en tant qu'outils de développement artistique, culturel et communautaire. La justesse et la pertinence de son propos ont été soulignées à grands traits par ses interlocuteurs.
- ☀ Le 5 février 2018, en lien étroit avec la FCFA du Canada, elle a soumis un mémoire au moment de comparaître devant le comité sénatorial sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles ; de nouveau, elle est comparue le 19 mars 2018, en lien étroit avec l'ARC du Canada, devant le comité permanent des langues officielles, sur l'importance capitale des médias locaux.
- ☀ La FCCF a aussi priorisé le dossier de la diversité culturelle par le biais de sa participation à un laboratoire d'échanges et de son offre d'un atelier sur le potentiel de la médiation culturelle.
- ☀ Dans sa rencontre bilatérale avec le Conseil des arts du Canada (CAC), la FCCF a invité ce dernier à repenser le rôle et le fonctionnement du Fonds pour les langues officielles. Elle entend participer activement à toute évaluation ou amélioration du modèle en place, dans le but d'assouplir

le processus de demande. Il faut aussi veiller à l'accès équitable et simplifié de nos communautés au financement disponible, entre autres en ce qui concerne la stratégie d'accès aux marchés. Dans un contexte d'évaluation par les pairs, la FCCF entend sensibiliser ces communautés à l'importance de la représentation régionale et linguistique, en plus de s'assurer que le CAC tire pleinement partie des compétences et des connaissances artistiques de la FCCF sur le terrain.

- ☀ La FCCF a assumé avec brio son rôle de veille stratégique dans tous les dossiers prioritaires de son secteur. Elle a vu à outiller ses membres de briefings techniques et de messages clés, en plus de les engager dans un dialogue structuré efficace, porté sur la mobilisation cohésive de son réseau. Son modus operandi a porté fruit, les prises de position de la FCCF ont eu des retombées structurantes.
- ☀ Au cours de la dernière année, la FCCF a augmenté la fréquence des téléconférences réseau en amont et en aval des dossiers clés.

AXE 3

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'ACTION DE LA FCCF

- ☀ Grâce aux capacités créatives du réseau de nos membres, le Forum 40 ans de la FCCF a été le moment fort de 2017! Combien est inspirante la conversation du réseau, qui mûrit et entrevoit l'avenir avec passion, détermination et humour. C'est un de nos grands champions, le sénateur Cormier, qui nous a mis au défi d'être moins sages dans la prochaine décennie. D'où l'énoncé rassembleur : Au cours des 10 prochaines années, la FCCF fera en sorte d'utiliser la créativité des membres de son réseau pour prendre des risques et sortir des sentiers battus en présentant des solutions et des idées qui surprennent ses interlocuteurs, inspirent ses partenaires, renforcent le secteur des arts et de la culture francophones pour le développement continu de nos communautés.
- ☀ Nous pouvons nous féliciter de notre structure de gouvernance actualisée, qui comprend un conseil d'administration bien campé dans ses rôles stratégiques, branché sur le terrain et outillé par deux tables de concertation : celle des organismes artistiques et celle des organismes culturels (TOA+TOC).
- ☀ La FCCF a tenu une AGE avec ses membres à la fin janvier 2018, pour valider les décisions concernant sa nouvelle structure de gouvernance. Forte de sa structure organisationnelle renouvelée, la FCCF est plus que jamais à même d'exercer son mandat avec éclat pour appuyer le potentiel de son réseau de membres et celui du secteur des arts et de la culture en termes d'essor de la francophonie canadienne.
- ☀ La FCCF est membre active de la Coalition pour les arts et la culture et signataire du Manifeste de la pérennité de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique.
- ☀ Une collaboration à grand succès a été réalisée avec TV5 / UNIS dans le cadre des 40 ans de la FCCF. Une série de capsules Web a été produite qui sert désormais de vitrine aux créateurs de nos communautés. Nous en sommes déjà à 29 diffusions des capsules à la télé et 1 100 visionnements Web de la série... Les capsules ont aussi eu une portée significative auprès du public québécois.



LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Commentaire de l'auditeur indépendant concernant l'information financière supplémentaire	14
Information financière supplémentaire	
Produits et charges - projets spéciaux (non audité)	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux associations membres de
La Fédération culturelle canadienne-française

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fédération culturelle canadienne-française au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 14 juin 2018

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

3

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2018 Total	2017 Total
PRODUITS				
Programmation de base				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	645 000 \$	- \$	645 000 \$	645 000 \$
Projets spéciaux				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO et DCI	80 468	-	80 468	100 185
Conseil des arts du Canada	10 000	-	10 000	26 500
Conseil des arts de l'Ontario	-	-	-	4 000
Autres	40 500	-	40 500	-
	130 968	-	130 968	130 685
AUTRES PRODUITS	52 578	2 230	54 808	48 653
	828 546	2 230	830 776	824 338
CHARGES D'EXPLOITATION				
Programmation de base				
Salaires et avantages sociaux	326 982	-	326 982	336 750
Déplacements	208 490	-	208 490	164 599
Honoraires	115 185	-	115 185	104 164
Frais d'administration	80 373	-	80 373	84 746
Publicité et promotion	6 292	-	6 292	11 790
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	(6 478)	-	(6 478)	(8 789)
	730 844	-	730 844	693 260
Projets spéciaux	127 227	-	127 227	130 685
	858 071	-	858 071	823 945
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(29 525) \$	2 230 \$	(27 295) \$	393 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

4

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2018 Total	2017 Total
	Non affecté	Investis en immobilisations					
SOLDE AU DÉBUT	- \$	10 315 \$	46 476 \$	110 497 \$	49 251 \$	216 539 \$	216 146 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(26 834)	(2 691)	-	2 230	-	(27 295)	393
Investissement en immobilisations	(5 808)	5 808	-	-	-	-	-
Affectation interne	33 000	-	-	-	(33 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	358 \$	13 432 \$	46 476 \$	112 727 \$	16 251 \$	189 244 \$	216 539 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

5

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2018 Total	2017 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	72 264 \$	- \$	- \$	72 264 \$	85 728 \$
Débiteurs (note 3)	45 599	-	-	45 599	63 219
Subventions et contributions à recevoir	1 000	-	-	1 000	33 750
Frais payés d'avance	4 522	-	-	4 522	2 000
Avance (dû) interfonds, sans intérêt	(23 542)	7 291	16 251	-	-
	99 843	7 291	16 251	123 385	184 697
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC. - 201 actions ordinaires, valeur de consolidation	-	13 378	-	13 378	11 148
AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)	13 432	-	-	13 432	10 315
	13 432	105 436	-	118 868	113 521
	113 275 \$	112 727 \$	16 251 \$	242 253 \$	298 218 \$

AU NOM DU CONSEIL DE DIRECTION


_____, administrateur


_____, administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2018 Total	2017 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 6)	30 971 \$	- \$	- \$	30 971 \$	81 179 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	22 038	-	-	22 038	500
	53 009	-	-	53 009	81 679
ACTIF NET					
Non affecté	358	-	-	358	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	13 432	-	-	13 432	10 315
Réserve de stabilisation des emplois	46 476	-	-	46 476	46 476
Fonds d'immeuble	-	112 727	-	112 727	110 497
Fonds d'éventualités	-	-	16 251	16 251	49 251
	60 266	112 727	16 251	189 244	216 539
	113 275 \$	112 727 \$	16 251 \$	242 253 \$	298 218 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

7

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(27 295) \$	393 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	2 691	2 656
Quote-part du bénéfice net de Place de la francophonie canadienne Inc.	(2 230)	(1 618)
	(26 834)	1 431
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	17 620	(14 349)
Subventions et contributions à recevoir	32 750	(17 750)
Frais payés d'avance	(2 522)	(198)
Créditeurs et frais courus	(50 208)	7 125
Subventions et contributions reportées	21 538	(3 500)
	(7 656)	(27 241)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(5 808)	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(13 464)	(27 241)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	85 728	112 969
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	72 264 \$	85 728 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

8

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

La Fédération comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût et au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fédération détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et en fonction des périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail plus une option

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les découverts bancaires sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	33 347 \$	53 145 \$
Sommes à recevoir de l'État	12 252	10 074
	45 599 \$	63 219 \$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2018	2017
Équipement informatique	60 032 \$	47 299 \$	12 733 \$	9 383 \$
Améliorations locatives	8 421	7 722	699	932
	68 453 \$	55 021 \$	13 432 \$	10 315 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 2 691 \$ (2017 : 2 656 \$).

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

11

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 2,5 % et qui n'est pas utilisée en date de la fin de l'exercice. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Créditeurs et frais courus	20 133 \$	73 049 \$
Sommes à remettre à l'État	10 838	8 130
	30 971 \$	81 179 \$

7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 6 478 \$ (2016 : 8 789 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2018	2017
Forum sur les arts et la culture de la francophonie à l'orée d'une ère nouvelle	4 662 \$	- \$
Des communautés plus fortes et plus diverses par la médiation culturelle	816	1 620
Table des organismes nationaux des arts et de la culture (TONAC)	-	3 169
Dynamisme des arts et de la culture au sein de pôles culturels dans la francophonie canadienne	-	4 000
Projet-pilote de développement de la diffusion de la danse de la francophonie canadienne	1 000	-
	6 478 \$	8 789 \$

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2018	2017
Solde au début	500 \$	4 000 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	22 038	500
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(500)	(4 000)
Solde à la fin	22 038 \$	500 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

12

9. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit d'employés et de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les employés et les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 1 314 \$ et de 30 250 \$ respectivement (2017 : 5 299 \$ et 30 250 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures supplémentaires non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2018	2017
Axe 1 – Améliorer la position des arts et de la culture	9 578 \$	10 575 \$
Axe 2 – Renforcer les capacités des membres	9 329	10 325
Axe 3 – Développer les capacités d'action de la Fédération	12 657	14 649
	31 564 \$	35 549 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fédération sont liés aux débiteurs.

La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 87 % du total des comptes clients sont à recevoir de trois entités importantes. La Fédération évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, une charge de loyer de 44 220 \$ (2017 : 44 220 \$) a été facturée par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite. De plus, des frais de gestion de 5 763 \$ (2017 : 5 763 \$) ont été facturés à cette société.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

13

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fédération en vertu de baux et de contrats totalisent 49 700 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2019	39 700 \$
2020	3 500 \$
2021	2 600 \$
2022	2 600 \$
2023	1 300 \$

13. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'emprunt hypothécaire consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société. Le solde de l'emprunt hypothécaire était de 471 118 \$ en date du 31 décembre 2017.

COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française et notre rapport de l'auditeur indépendant portant sur ces états financiers sont présentés dans la section précédente de ce document.

Sur la base des informations fournies par la direction, nous avons compilé l'information financière supplémentaire. Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de l'information financière supplémentaire et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que l'information financière supplémentaire n'est pas requise pour atteindre l'objectif d'une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de La Fédération culturelle canadienne-française selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et que l'information financière supplémentaire risque de ne pas convenir à ses besoins.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 14 juin 2018

Marcil Lavallée

OTTAWA

400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA

Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité – voir commentaire p. 14)

15

	2018	2017
PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX		
AU CŒUR DU 150E, LES ARTS ET LA CULTURE, D'UN OCÉAN À L'AUTRE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	29 393 \$	20 575 \$
TV5 Québec Canada	40 000	-
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)	500	-
	69 893	20 575
Charges		
Honoraires	43 355	20 575
Déplacements	13 061	-
Promotion	5 921	-
Autres frais (production, diffusion)	3 815	-
	66 152	20 575
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 741 \$	- \$
FORUM SUR LES ARTS ET LA CULTURE DE LA FRANCOPHONIE À L'ORÉE D'UNE ÈRE NOUVELLE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	43 473 \$	- \$
Charges		
Déplacements	20 679	-
Promotion	2 644	-
Frais d'administration	4 662	-
Honoraires	15 488	-
	43 473	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité – voir commentaire p. 14)

16

	2018	2017
PROJET-PILOTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA DIFFUSION DE LA DANSE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Conseil des arts du Canada	10 000 \$	15 000 \$
Charges		
Honoraires	9 000	15 000
Coûts opérationnels	1 000	-
	10 000	15 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES ET PLUS DIVERSES PAR LA MÉDIATION CULTURELLE

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	4 640 \$	29 360 \$
Charges		
Honoraires	1 620	18 529
Déplacements	1 104	4 311
Autres frais (production, diffusion)	600	4 900
Entente multipartite	500	-
Coûts opérationnels	816	1 620
	4 640	29 360
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

TABLE DES ORGANISMES NATIONAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE (TONAC)

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	2 962 \$	25 000 \$
Charges		
Honoraires	-	15 265
Frais d'administration	-	3 169
Déplacements	2 962	5 669
Autres frais	-	897
	2 962	25 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité – voir commentaire p. 14)

17

	2018	2017
DYNAMISME DES ARTS ET DE LA CULTURE AU SEIN DE PÔLES CULTURELS DANS LA FRANCOPHONIE CANADIENNE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	25 250 \$
Conseil des arts du Canada	-	8 500
Conseil des arts de l'Ontario	-	4 000
Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire de l'Université de Regina	-	-
	-	37 750
Charges		
Honoraires	-	5 000
Frais d'administration	-	4 000
Déplacements - rencontres	-	7 250
Promotion	-	1 500
Autres frais (production)	-	20 000
	-	37 750
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
COLLOQUE : PARLONS VITALITÉ CULTURELLE		
Produits		
Conseil des arts du Canada, Commission canadienne pour l'UNESCO	- \$	3 000 \$
Charges		
Déplacements - rencontres	-	3 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	130 968 \$	130 685 \$
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	127 227	130 685
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 741 \$	- \$